CESS INSTITUTE

ÉVALUATION DU CLIMAT DES AFFAIRES DES PME 2014-2015

CÔTE D'IVOIRE - RWANDA

ÉTUDE PILOTE

Cadre systémique et fonctionnel d'évaluation du climat des affaires des PME

ÉVALUATION DU CLIMAT DES AFFAIRES DES PME

2014-2015

CÔTE D'IVOIRE ET RWANDA

Copyright CESS Institute, all right reserved

Manufactured in Canada

Printed on recycled paper

Editor : Putri Kusumastuti

Design : Putri Kusumastuti

PREFACE

Dr. Gaston Gohou

President de CESS Institute

L'une des spécificités des milieux d'affaires en Afrique subsaharienne, est la bipolarisation du secteur des entreprises. Ce secteur est dominé d'un côté par les très petites entreprises (TPE), opérant dans le secteur informel. Ces entreprises concernent en général davantage le secteur social que l'économie proprement dite. A l'autre pôle, se trouvent les grandes entreprises privées et celles à capitaux publics. Entre ces deux pôles, on trouve les petites et moyennes entreprises (PME) encore insuffisamment promues malgré l'intérêt politique accru pour ces entreprises ces dernières années. En 2012, selon la Banque Africaine de développement (BAD), les PME africaines du secteur formel représentaient environ 58% de l'emploi total et 33% du PIB du continent. Les PME demeurent paradoxalement le maillon faible du secteur privé du continent.

Selon CESS Institute, ce paradoxe est lié, entre autres, au fait que les principaux outils actuels d'évaluation du climat des affaires du secteur privé en Afrique sont utiles pour comprendre l'environnement général des affaires, mais ne permettent pas de saisir convenablement les conditions micro-économiques dans lesquelles les PME se créent et évoluent en Afrique. Ces outils se situent à des niveaux macro et méso et sont neutres par rapport à la taille des entreprises. Lorsque la spécificité des PME est considérée, les réponses sont en général partielles. Ainsi, un pays peut améliorer significativement son rang dans l'un de ces outils, sans que cela n'ait un impact réel sur les conditions des PME. Il y a donc un chaînon manquant dans la panoplie des outils d'évaluation et de prise de décisions relative au climat des affaires du secteur privé en Afrique.

Au niveau théorique, CESS Institute partage l'idée que les PME, entreprises dans l'enfance, sont spécifiques du fait de leur taille. Ceci influe sur leur structure organisationnelle et leurs capacités d'actions dans un environnement complexe. Dans les économies réelles de marchés où les marchés sont incomplets et où prédominent des structures de marchés imparfaits, les défaillances des marchés et des entreprises sont infuses. Les PME partent donc désavantagées. Pour favoriser l'ante création, la création et le développement de PME, l'appui public doit être non neutre, c'est-à-dire aller au-delà du « laissez-faire » et des niveaux d'intervention macro et méso traditionnels pour mettre en œuvre des politiques micro-économiques volontaristes. Ces politiques doivent créer un environnement protégé, aménager un espace d'apprentissage par la pratique aussi bien pour ces entreprises que pour l'État.

Au niveau opérationnel, l'Institut propose un cadre d'évaluation du climat des affaires des PME dénommé « PME CLIMAT DES AFFAIRES » (PCA). PCA, tout en intégrant les outils traditionnels qui lui sont complémentaires, se focalise, dans une approche

systémique et fonctionnelle, sur la qualité de l'environnement spécifique des PME (niveau d'évaluation micro). PCA est composé des éléments suivants : (i) une série d'indicateurs de qualité, (ii) des questionnaires, (iii) des directives techniques pour l'évaluation et la notation, (iv) un format du rapport d'évaluation de la performance pays en matière de qualité du climat des affaires des PME, (v) un système de classement des pays selon leur performance et (vi) un indice de qualité du climat des affaires des PME. Ainsi, pour CESS Institute, l'absence d'un tel cadre est l'un des éléments explicatifs de l'insuffisante attention accordée à ces entreprises et de leur faible rôle.

Avec l'appui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCICI) et de la Fédération du secteur privé du Rwanda, l'Institut a effectué en 2014-2015, selon la méthodologie PCA, une évaluation du climat des affaires des PME en Côte d'Ivoire et au Rwanda. Cette évaluation était basée sur une enquête auprès des PMEs et des données secondaires. L'Institut est heureux de vous présenter les premiers résultats de cette évaluation. C'est la première application de cette méthodologie. L'étude comporte certaines limites qui seront corrigées dans les études à venir.

Plusieurs raisons expliquent le choix des deux pays. Premièrement, la Côte d'Ivoire aspire à l'émergence économique d'ici 2020 tandis que le Rwanda envisonne d'être un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020. Ensuite, l'essor des PME constitue une priorité des deux pays. Il y a donc un intérêt à savoir quelles sont les politiques d'appui aux PME mises en œuvre dans ces deux pays pour soutenir les changements de statut économique visés. Ces résultats, bien que préliminaires, sont cohérents dans l'ensemble avec les points de vue sur la question.

Nos remerciements aux institutions citées supra, à la BAD, l'École nationale de statistiques et d'économie appliquée (ENSEA) de Côte d'Ivoire et la presse ivoirienne pour nous avoir offert l'opportunité de discuter des résultats préliminaires de cette étude.

À travers PCA, outil de synthèse macro, méso et micro, CESS Institute tente d'ouvrir le débat sur cette question complexe dans le contexte actuel de résurgence de l'intérêt pour les PME, l'inclusion économique, la création d'emplois et l'émergence de champions nationaux. Il propose une démarche complémentaire, systémique et structurée. Cette démarche et ce rapport étant précurseurs, l'Institut est d'avis qu'ils sont perfectibles. Vos commentaires et suggestions seront donc les bienvenus. L'équipe de CESS Institute demeure à votre disposition pour toutes questions.

Bonne lecture.

Dr. Gaston GOHOU

Président, CESS Institute

RÉSUMÉ

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation du climat des affaires des PME dans deux pays pilotes : la Côte d'Ivoire et le Rwanda. Ces pays aspirent respectivement aux statuts de pays émergent (PE) et de pays à revenu intermédiaire (PRI) à l'horizon 2020. L'étude, effectuée avec la méthodologie PCA, est basée sur une enquête réalisée en 2014 et 2015 auprès des PME dans ces deux pays. Des données secondaires sur ces deux pays ont aussi été utilisées. L'objectif était d'évaluer quatre dimensions du climat des affaires des PME dans ces pays, à savoir :

i) L'environnement général des affaires des PME (Module A) ;

ii) L'existence et la qualité du dispositif public d'appui aux PME (Module B) ;

iii) L'effectivité de mise en œuvre de la politique d'appui aux PME et les résultats (Module C) ;

iv) La perception des PME du climat des affaires (Module D).

Il s'agissait également de répondre de manière transversale à deux principales questions :

i) Les climats des affaires des PME en Côte d'Ivoire et au Rwanda sont-ils propices au développement des PME?

ii) Lequel des deux pays a le meilleur climat des affaires des PME ?

Les climats des affaires des PME en Côte d'Ivoire et au Rwanda sont-ils propices ? Au vu des scores globaux de la Côte d'Ivoire (1.06) et du Rwanda (1.51), l'on peut conclure que la situation au Rwanda est relativement meilleure. En effet, l'environnement général des affaires, l'effectivité de la mise en œuvre des politiques, et la perception des PME de leur climat des affaires y sont meilleurs qu'en Côte d'Ivoire. La performance de ce dernier est légèrement meilleure concernant le dispositif d'appui aux PME. En termes absolus, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le climat des affaires des PME de ces deux pays.

Côte d'Ivoire.

Premièrement, l'environnement général des affaires des PME semble difficile. En effet, le modèle d'économie de marché et le rôle associé de l'État (État néo-libéral + État non développeur) semblent peu compatibles avec le volontarisme nécessaire pour la promotion des PME. Ce volontarisme est pourtant souvent affiché. L'efficacité de l'Administration publique, dans ce pays post conflit, reste à améliorer. Par ailleurs, les progrès en matière de réformes de la réglementation des affaires sont effectifs, mais insuffisants. Les structures des marchés sont principalement monopolistiques et oligopolistiques. Le niveau de risque pays est encore élevé malgré les efforts des autorités. L'économie ivoirienne reste peu compétitive, car plus mue par des facteurs de production et les ressources naturelles que par l'efficience et l'innovation. On note à l'actif du pays,

un intérêt politique affiché pour la promotion des PME, une économie résiliente, dynamique, urbanisée dégageant d'importantes opportunités d'affaires pour les PME.

Deuxièmement, il existe un dispositif public d'appui aux PME, mais sa qualité est peu satisfaisante. En effet, le pays a adopté en 2013 une stratégie de promotion des PME (programme Phoenix) et une loi d'orientation de la politique de promotion des PME en 2014. Il ressort de l'évaluation de ce module, les principaux résultats suivants: (i) une insuffisante connaissance de la situation réelle des PME faute de statistiques et données financières exhaustives, stratégiques et fiables sur ces entreprises; (ii) la non-existence d'un véritable document de politique des PME et une stratégie 2016-2020 ne répondant pas suffisamment aux normes en matière de structuration et de contenu; ce qui rend son opérationnalisation difficile; (iii) un dispositif bureaucratique de mise en œuvre articulé théoriquement autour d'une Agence nationale de promotion des PME; (iv) des programmes d'interventions en faveur des PME couvrant le champ des besoins essentiels, mais manquant certaines sous-fonctions clés ; (v) un accès peu aisé au dispositif confirmé par les PME elles-mêmes.

Troisièmement, on observe de très faibles performances dans la mise en œuvre du programme Phoenix. L'Agence de promotion des PME n'a pas encore été créée. Les conditions des PME restent donc toujours difficiles sur le terrain.

Quatrièmement, les PME, en 2014, ont une perception négative de leur climat des affaires.

La note globale obtenue par la Côte d'Ivoire est de 1,10 (peu satisfaisante) sur une échelle allant de 0 à 3. Ces résultats confirment le fait que les réformes dérivées des outils traditionnels sont nécessaires, mais pas suffisantes en ce qui concerne les PME.

Rwanda.

Premièrement, la situation de l'environnement général des affaires des PME est mitigée. En effet, le modèle d'économie de marché et le rôle associé de l'État (État néo -libéral) semblent peu compatibles avec le volontarisme nécessaire pour la promotion des PME. Ce volontarisme est d'ailleurs peu affiché. L'Administration publique est plus efficace que la moyenne africaine. Les progrès en matière de réglementation des affaires et de promotion de la concurrence sont remarquables. On observe un intérêt politique pour la promotion des PME et une économie dégageant des opportunités d'affaires contraintes par la petite taille d'une économie peu diversifiée. Le niveau de risque pays est encore élevé. Il y a des risques par rapport à la stabilisation macroéconomique. Malgré les gains de compétitivité, l'économie rwandaise reste toujours plus mue par des facteurs de production et les ressources naturelles que par l'efficience et l'innovation.

Deuxièmement, il existe une politique publique d'appui aux PME, mais la qualité du dispositif est peu satisfaisante. En effet, le pays a adopté en 2010 une politique de promotion des PME intégrant un plan de mise en œuvre. Il ressort de l'évaluation de ce module les principaux résultats suivants: (i) une insuffisante connaissance de la situation réelle des PME faute de statistiques et données financières exhaustives, stratégiques et fiables sur ces entreprises; ce qui impact nécessairement sur la pertinence des mesures proposées;

(ii) une politique et un plan de mise en œuvre répondant moyennement aux normes en matière de contenu et de structuration; (iii) un dispositif bureaucratique de mise en œuvre articulé autour d'une Unité de promotion des PME au sein du Rwanda Development Board (RDB) qui assume de nombreuses autres responsabilités; (iv) des programmes d'interventions en faveur des PME ne couvrant pas tout le champ des besoins essentiels et manquant certaines sous-fonctions clés ; (v) un accès perfectible au dispositif de promotion des PME.

Troisièmement, les performances dans la mise en œuvre de la politique sont moyennement satisfaisantes en liaison avec les bonnes capacités de l'Administration publique, mais ceci semble avoir eu peu d'impacts sur les conditions des PME.

Quatrièmement, la perception des PME du climat des affaires, en se référant à la situation en 2014, est dans l'ensemble positive.

La note globale obtenue par le Rwanda est de 1,51 (moyennement satisfaisante) sur une échelle allant de 0 à 3. Ces résultats confirment le fait que les réformes dérivées des outils traditionnels sont nécessaires, mais pas suffisantes en ce qui concerne les PME.

Dans cette situation, devenir un pays émergent pour l'un et pour l'autre un PRI à l'horizon 2020 nécessitera un véritable changement de cap par rapport aux actions visant la promotion des PME.

Que doivent faire ces pays pour améliorer la situation des PME?

Pour inverser les tendances, **il faut d'abord réaliser que les conditions toujours difficiles des PME signifient que les réformes de l'environnement des affaires du secteur privé dérivées en général d'outils traditionnels actuels d'évaluation sont nécessaires, mais pas suffisantes concernant les PME.** Ceci tient au fait que ces outils sont neutres par rapport à la taille des entreprises et se situent à des niveaux d'évaluation macro et méso, trop élevés pour saisir convenablement les conditions micro-économiques dans lesquelles les PME se créent et évoluent en Afrique. Il est donc essentiel d'enrichir le cadre actuel, par une théorie, un outil de synthèse,qui intègre les niveaux d'évaluation macro, méso et micro. C'est ce que PCA tente de faire.

Ensuite, ceci implique au plan politique, d'opter pour un modèle d'économie de marché et un rôle associé de l'État proches de celui d'un « État développeur » si l'État en a les capacités. Les politiques volontaristes semblent nécessaires pour favoriser l'essor effectif des PME dans le processus de construction d'un système national de production performant. Dans le contexte international actuel contraignant, mais plein d'opportunités, il s'agira d'être plus efficace dans la mise en œuvre de politiques économiques horizontales, de mieux utiliser les instruments de politiques économiques verticales autorisés par les règles existantes en matière de commerce international et également de mieux tirer parti du traitement spécial réservé aux pays les moins avancés (PMA).

Il semble également nécessaire de privilégier une approche systémique consistant à bâtir un écosystème intégrant : (i) un environnement général des affaires propice aux PME et (ii) un dispositif public de promotion des PME volontariste, atténuant significativement les défaillances des marchés et celles des PME elles-mêmes. Ce dispositif devrait être constitué d'une politique de promotion des PME déclinée sous forme de loi, répondant aux normes en matière de structuration, basée sur une bonne connais-

sance des PME et ayant bénéficié de la participation des PME et autres parties prenantes.

Cette politique devrait promouvoir, au minimum, les programmes de base visant : (i) la création d'un environnement législatif et réglementaire protégeant les PME notamment en prenant en compte leurs points de vue dans les processus législatifs et réglementaires et minimisant les impacts des lois et règlements sur elles; (ii) la facilitation de l'accès des PME aux marchés publics et l'utilisation de cet instrument comme outil de réduction des inégalités; (iii) la facilitation de l'accès des PME aux marchés des grandes entreprises privées en promouvant la responsabilité sociale de ces entreprises; (iv) la facilitation de l'accès aux innovations technologiques en promouvant les mécanismes publics de transfert de technologies et de stimulation d'innovations par les PME; (v) la facilitation de l'accès des PME aux services de création et de développement des affaires ; et (vi) la facilitation de l'accès à la finance, qui devrait couvrir l'ensemble des besoins financiers du cycle de vie de ces entreprises. Ces programmes sont très importants dans le processus d'apprentissage et d'acquisition du savoir-faire des PME. L'existence de ces programmes non financiers contribuerait à réduire les risques des institutions financières et faciliter l'accès des PME à la finance.

Enfin, une attention particulière devrait être accordée également à la mise en place d'un cadre institutionnel approprié : une Agence nationale autonome de promotion des PME, déconcentrée dans les régions, rendant compte de ses performances et structurée comme une vraie organisation hiérarchique avec un sommet stratégique, une technostructure, une ligne hiérarchique et une unité assurant les fonctions de soutien logistique. Elle opérerait à travers un sous-système d'animation articulé autour d'un véritable plan stratégique à moyen terme axé sur les résultats et un sous-système de contrôle/régulation assurant la stabilité dynamique de l'institution.

© 2016

CESS Institute
Adresse: 3055 Blvd Wilfrid-Hamel suite 225
Québec City G1P 4C6 Quebec Canada

Phone: +1 418 264 1970 | Fax +1 418 204 2120

cessinstitute@cessinstitute.org